

# La Gazette de l'Association Camille Tissot

Le Marin-Savant Brestois précurseur de la T.S.F

Numéro 2

Juillet 2009

## Le mot du président ...

Cette deuxième gazette, cette fois ci estivale, est l'occasion de vous souhaiter à tous de très bonnes vacances et un bel été.

Comme vous le savez, La première partie de l'année 2009 a été très productive sur le dossier de notre Marin-savant. La communication est passée sur une vitesse supérieure, et nos travaux commencent à porter leurs fruits puisque, par exemple, la commune de Plouzané (29) a décidé de baptiser une de ses nouvelles rues du nom de Camille Tissot, et que nous sommes invités à participer à un colloque très intéressant, à Brest, en 2010. (voir ci dessous).

Tout cela est bien sur une grande satisfaction pour nous et notre jeune association. C'est aussi grâce à vous, qui, en nous soutenant, nous encouragez à aller toujours en avant. Soyez en remerciés.

La première Assemblée Générale se tiendra début 2010 (date et éléments a définir). Vous serez bien sur informés.

Je vous laisse découvrir le reportage très original qui vous est proposé cette fois ci par Christelle, qui a fait un immense boulot pour trouver les éléments, les compiler et vous les présenter. Il concerne une péripétie de l'histoire de la TSF, quasi inconnue malgré son extraordinaire importance ...

Bonnes vacances à tous, on se retrouve à la rentrée.

Bien cordialement,

Jean-Luc Fournier , président de l'Association Camille Tissot



## L'actualité 2009 - 2010 ....



**19 Mars 2009** : Dans le double cadre des "Rendez vous maritimes" et du "mois de la science à Brest", nous avons eu le plaisir de présenter à Brest, le 19 mars, une conférence sur Camille Tissot et ses travaux. Elle était précédée d'une autre, également très intéressante, présentée par Pierre Juhel et consacrée aux marins savants du 19eme siècle et à leurs méthodes pour se repérer sur la mer. Le public était nombreux (environ 80 personnes) et semblait avoir apprécié sa soirée... Les vidéos des conférences sont accessibles dans leur intégralité à partir du site.



**Août 2009** : Finalisation d'un article de 10 pages sur Camille Tissot, pour la revue « le Chasse-marée ». L'article qui paraîtra vers la rentrée, promet des révélations inédites sur Camille Tissot. Nous vous en faisons partager quelques une en avant première dans ce numéro.

**Automne 2009** : Exposition « Camille Tissot et la radio maritime » à l'Escadrille des Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins à Brest. (Elle était initialement prévue pour avant l'été, mais nous l'avons reportée)

**Novembre 2010** : Nous sommes invités au colloque « Ecritures de l'Officier de marine », organisée par Université de Bretagne Occidentale (UBO à Brest) sous la tutelle de Marie-France David-de Palacio, professeur de Littérature comparée. Il aura lieu les 19 et 20 novembre 2010, et sera l'occasion d'étudier la culture, les lectures des officiers de marine (XVIIIe-XIXe s.), d'identifier leurs modèles d'écriture, de travailler sur leurs écrits et plus spécialement sur leurs témoignages, récits de voyage, documents à dimension personnelle. Le colloque s'intéressera à des journaux de bord, aux correspondances, aux récits de souvenirs, aux journaux intimes, aux romans de l'officier de marine. Camille Tissot y sera présent.

28, rue d'arvor 29260 Lesneven - association Loi 1901

site : [www.camille-tissot.fr](http://www.camille-tissot.fr) - mail : [president@camille-tissot.fr](mailto:president@camille-tissot.fr)

## Le dossier du mois :

### Le grand procès de la TSF : Tissot témoigne contre Marconi



Quand il s'agit de TSF on ne parle plus aujourd'hui du procès pourtant retentissant à l'époque, qu'à déclenché Marconi en 1912 contre la Compagnie Générale Radiotélégraphique (CGR), La Société Française Radioélectrique (SFR) et La Société Générale de Transports Maritimes à vapeur (SGTMV). (1)

Il faut dire que les documents ayant survécus aux années et aux 2 guerres sont extrêmement rares.

Tissot est embarqué dans ce périple en juillet 1911, lorsque E. Girardeau, directeur et fondateur de la SFR, lui demande d'apporter son avis technique au tribunal, dans le procès en première instance qui se prépare.

La Compagnie de Marconi (alliée à la Telefunken Allemande) vient en effet de revendiquer que «... chaque installation de TSF ayant une valeur pratique est une infraction aux brevets Marconi...», ce qui ne fait pas les affaires de l'industrie Française radio

électrique, en pointe dans ce domaine.

Girardeau explique à Tissot ce que risque d'occasionner cette déclaration : « Cette prétention de la compagnie Marconi peut causer non seulement un préjudice matériel à toutes les autres sociétés de TSF mais surtout un préjudice moral considérable à tous les savants français qui ont collaboré au développement de la TSF ».

L'enjeu, précise t'il, est aussi politique : « La société Marconi a réalisé une entente avec la société allemande Telefunken, plus ou moins secrète selon les pays. La collaboration de la société Marconi avec la Telefunken est particulièrement dangereuse pour les intérêts français, car les gouvernements anglais et allemand, considèrent chacun de leur côté les 2 sociétés de TSF comme des moyens d'influence politique et d'expansion coloniale ».

D'autre part ajoute t'elle afin de motiver la participation de Tissot : « Notre concurrence est devenue assez efficace et gênante pour ces 2 organisations surtout depuis notre succès en Belgique et au Congo belge, où nous avons réussi à ramener tout le trafic radiotélégraphique à la voie française. Ruiner le prestige des spécialistes et des systèmes français si réputés chez les techniciens, tout en jouant de la perspective d'un procès de contrefaçon tel a été le but du consortium Marconi Telefunken en envoyant cette lettre circulaire.

Les conséquences de cette tentative, si elle réussissait seraient désastreuses au point de vue français, car elle donnerait à la compagnie Marconi un véritable monopole mondial de la construction et de l'exploitation de la TSF. L'état français, qui est exploitant et se sert de la TSF non seulement pour des relations commerciales, mais en fait aussi et avant tout un instrument de défense nationale ainsi que l'Angleterre et surtout l'Allemagne, se trouverait tributaire de ces deux pays pour les communications radiotélégraphiques...il en résulterait donc une ruine de l'influence française. C'est donc dans un but du plus haut intérêt que nous avons demandé aux plus notables spécialistes de la TSF une sorte d'arbitrage scientifique sur la déclaration de Marconi ». (2)

C'est ainsi qu'avec la bénédiction de l'état français, Ferrié se joint à Tissot pour porter la contradiction aux avocats de Marconi devant le tribunal.

E. Girardeau, témoignera sa reconnaissance à Tissot pour son rapport sur le Brevet Marconi 7777 : « ... Votre rapport est net, l'argumentation précise et le tout solidement étayé. [...] Je suis heureux que Marconi ait songé à nous attaquer, il nous a donné une occasion de mettre un peu de lumière dans l'histoire de la sans fil et de faire connaître les travaux des spécialistes Français ... » (2)

Mais il va vite déchanter devant les attaques des Anglais, qui ne reculent devant rien pour obtenir le monopole Mondial : Comme le rappellera Me Seligman, avocat de Marconi, lors de sa plaidoirie du procès en première instance : « Un débat d'une grande ampleur s'est développé, il y a moins de deux ans à la haute cour de justice de Londres [...] A l'issue de ce procès, les industries Anglaise, Américaine et Allemande se sont inclinées devant les droits de M. Marconi ».

C'est le 24 octobre 1911 que la justice procède aux premières saisies d'équipements présumés contrefaits sur le navire « Sidi-Brahim » de la SGTMV, alors ancré au port de la Joliette, à Marseille. Les appareils litigieux avaient été installés avec le concours de la CGR propriétaire du matériel. Le 8 novembre 1911 la SFR est à son tour impliquée : une saisie de matériel contesté portant une plaque gravée à son nom est effectuée au havre.

Etant donné qu'il est alors fait état que d'autres appareils identiques, seraient installés sur « l'Italie », « le Panama » et « l'Algérie », 3 autres navires de la CGR, on comprend qu'il est possible qu'une grande partie des navires de la marine française soient équipés de ce type

d'appareils. Les conséquences seraient alors lourdes si cela était découvert, que Marconi gagnait son procès et que le remplacement de tout le matériel mis en place sur les navires français par la SFR et la CGR était demandé ...



Dès que le procès débute en 1912, les compagnies Françaises se défendent audacieusement face à Marconi en concluant à « la nullité du brevet Marconi par suite du défaut de nouveauté, à sa déchéance pour défaut d'exploitation en France pendant les trois ans qui ont suivi la demande du brevet, enfin au rejet de la demande parce que les objets ou appareils saisis ne sont pas la contrefaçon du brevet Marconi ».

Pourtant, sans tenir compte des antériorités de Tesla, Lodge, Braun, Ducretet et Blondlot, détaillées dans les rapports de Tissot et de Ferrié, **la cour, influencée par le jugement du procès de Londres, donne raison à Marconi sur tous les points** et fait par conséquent défense à la CGR et à La SFR de construire, exposer, installer et mettre en vente les appareils constituant une contrefaçon dudit Brevet. La SFR et la CGR sont également contraintes d'indemniser les sociétés maritimes ayant fait l'objet des saisies et de faire installer à leur frais les nouveaux appareils sous la coupe du brevet Marconi. Les sociétés font appel de ce jugement ... (3)



C'est en février 1914, qu'a lieu le procès en appel, en présence cette fois de Marconi. A cette occasion, Ferrié et Tissot, ses principaux contradicteurs, sont attaqués de manière virulente. Cet extrait d'une plaidoirie de la défense en témoigne : « ... Je souhaiterais souligner l'absence de deux personnes qui ont été de façon odieuse attaquées aux dernières audiences au nom de M. Marconi parce qu'elles n'ont pas cru devoir refuser de nous donner leur avis sur la question que soulève ce procès. Vous n'avez pas oublié les critiques dirigées contre ces deux officiers, qui les ont vivement émus, car elles mettaient en jeu ce qu'il y a de plus sacré pour ces hommes : le désintéressement et la loyauté. On vous a dit qu'ils étaient les conseillers techniques de la société radioélectrique, que par conséquent leur opinion n'était pas une opinion désintéressée, et on a soutenu que leur consultation était en contradiction avec les opinions qu'ils avaient précédemment émises dans des publications antérieures. Sur l'un comme sur l'autre point, M. Marconi n'a pas dit la vérité : conseillers techniques de la SFR, ni le commandant Ferrié, ni le Lieutenant de vaisseau Tissot ne l'ont jamais été. Ils élèvent la protestation la plus énergique contre les allégations de M. Marconi. Savants illustres, les premiers dans ce domaine qui n'a pas pour eux de secrets et qu'ils enrichissent tous les jours, ils eussent pu comme d'autres monnayer leur savoir, et se créer des situations exceptionnelles : ils ont décliné toutes les offres, n'ayant que les préoccupations qui correspondent aux savants et aux soldats qu'ils sont... Ils n'ont rien de commun avec M. Marconi .... ». (4)

Cette affaire, dont le différend portait sur la syntonisation par des circuits accordés réglables (Brevet Marconi 7777) fut plaidée nombre de fois d'appel en appel, et jugée chaque fois au bénéfice de la Marconi's Wireless. Il fallu attendre 1914 pour que Me Millerand parvienne cette fois à démontrer efficacement les antériorités de Braun, Tesla, Lodge et Ducretet grâce aux rapports et documents remis par Tissot, Ferrié et Ducretet lui même. Suite à cette remarquable plaidoirie, la cour se prononce enfin en faveur des sociétés françaises. Il est ainsi démontré que le brevet Marconi est sans valeur. (5)

La France et le monde échappent alors au monopole Marconi, les ondes redeviennent libres et disponibles à toutes les expérimentations !

- (1) A l'époque la CGR et la SFR étaient les 2 plus importantes compagnies fabricant du matériel de TSF et représentaient à elles deux l'essentiel de l'industrie de ce domaine.
- (2) Lettres de E Girardeau à Camille Tissot - Archives Famille Tissot - Bibliothèque de l'institut de France
- (3) Compte rendu du jugement du procès Marconi - 24 décembre 1912- Archives Familiales Tissot
- (4) Compte rendu plaidoirie de l'avocat de la défense - 1914 - Archives Familiales Tissot
- (5) Archives Ducretet J-C Montagné « E Ducretet Pionnier Français de la radio »

## Association Camille Tissot ...

### LE BUREAU DE L'ASSOCIATION

**Le Président de  
l'Association  
Camille Tissot,**



**Jean-Luc Fournier**

**La Présidente déléguée,**



**Christelle Sochal Tissot**

**Le Secrétaire,**



**Jean-Pierre Martin**

**La Trésorière,**



**Marie-Noëlle  
Fournier**

28, rue d'arvor 29260 Lesneven - association Loi 1901

site : [www.camille-tissot.fr](http://www.camille-tissot.fr) - mail : [president@camille-tissot.fr](mailto:president@camille-tissot.fr)